MERVILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
N°058/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT À L'OCCASION DU VIDE GRENIER DOUBLÉ D'UNE FOIRE ARTISANALE

Le Maire de Merville,
Vu la loi N° 82 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ; L2213-1 et L2213-2,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 à L2122-4 et L.2125-1 ;
Vu le Code de la Route (notamment les articles R 10 et R 225 définissant les pouvoirs des Maires), L.113-2
Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande en date du 28.01.2026 de l'Association du Foyer Rural,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au centre du village, lieu de la manifestation **du Vide Grenier doublé d'une Foire Artisanale** organisés par le Foyer Rural **le dimanche 03 Mai 2026** à Merville,

ARRÊTÉ

Article 1er :
Le stationnement et la circulation des véhicules seront **interdits de 6h00 à 19h00** pendant la journée du **dimanche 03 Mai 2026 à** l'occasion **du Vide Grenier doublé d'une Foire Artisanale** avec exposition de voitures proposée par le Club Auto Rétro Midi-Pyrénées, sur les voies et places ci-après :

- Place de la République,
- Place du 11 novembre 1918,
- Rue Emile Pouvillon (de la rue de la Brasserie à la rue du Bourrelier),
- Rue du 8 mai 1945,
- Rue des Pyrénées (de la rue Emile Pouvillon à la rue du Bois de Bayler),
- Rue Joseph Bon,
- Place de l'Eglise (boulodrome),
- Parking et rue du 19 mars 1962.

Article 2 :
Une déviation sera mise en place par l'association (cf. plan).

Article 3 : A la charge de l'association de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la propreté, le bon ordre et d'assurer la sécurité de l'événement.

Article 3 :
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Publié le : 03/04/2026 15:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/57601

Article 4 :
Madame le Maire, M. le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours, la Direction des transports LIO, M. le Chef des Pompiers de Grenade, et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

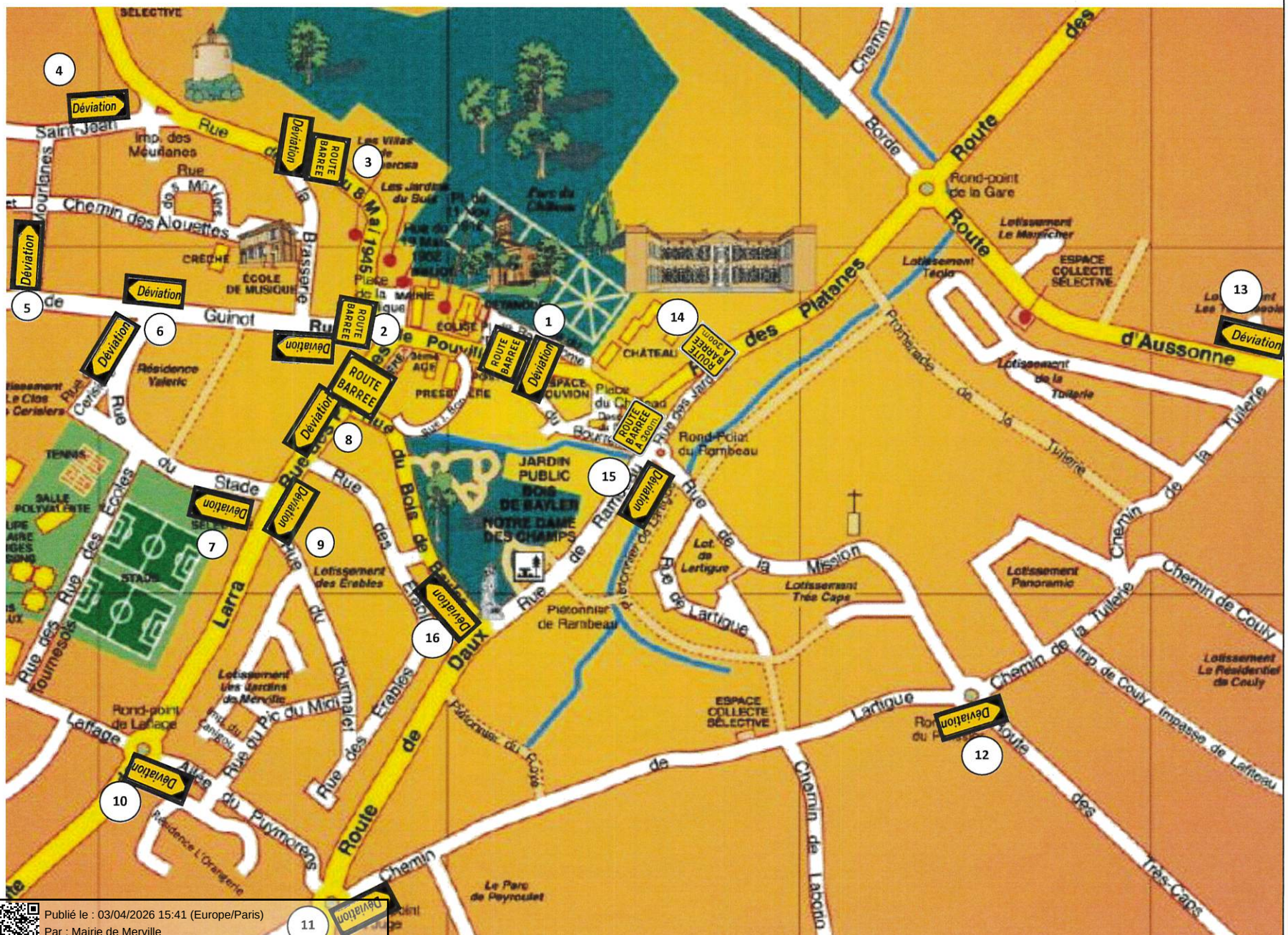
Fait à Merville,
Affiché le :

Le 03/04/2026
Le Maire,
Chantal AYGAT



Publié le : 03/04/2026 15:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/57601

PLAN DÉVIATION VIDE GRENIER



Légende

Déviation Vide Grenier

16 panneaux déviation.

6 panneaux route Barrée dont 1 avec distance.

1 – Angle Pouvillon / Bourrelier (2 panneaux)

2 – Angle Brasserie / Guinot (2 panneaux)

3 – Angle 8 mai 45 / Brasserie (2 panneaux)

4 – Angle Saint Jean et Mourlanes (1 panneau)

5 – Angle Guinot / Mourlanes

6 – Angle Guinot / Stade (2 panneaux)

7 – Angle Stade / Larra (1 panneau)

8 – Angle Pyrénées / Bois de Bayler (2 panneaux)

9 – Angle Tourmalet / Larra (1 panneau)

10 – Angle Larra / Puymorens (1 panneau)

11 – Angle Daux / Lartigues (1 panneau)

12 – Angle Lartigues / Tuilerie (1 panneau)

13 – Angle Tuilerie / Aussonne (1 panneau)

14 – Angle Platanes / Des Jardins (1 panneau avec distance)

15 – Angle Bourrelier / Rambeau (2 panneaux dont un avec distance)

16 – Angle Rambeau / Bois de Bayler (1 panneau)

Publié le : 03/04/2026 15:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Merville
https://www.merville31.fr/documents_administratifs/57601